



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00659310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 67. Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre d'actions de réinsertion pour l'entretien des espaces publics

Délibération n° 2021/006593

Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre d'actions de réinsertion pour l'entretien des espaces publics

Rapporteur : M. Benoit CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont engagées à ce que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale du territoire. Ainsi dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants, les deux collectivités souhaitent lancer un accord-cadre en groupement de commandes pour confier à un prestataire des actions d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur l'entretien des espaces publics et des cours d'école.

I. Contexte

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont engagées à ce que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale du territoire.

Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, les deux collectivités souhaitent lancer un accord-cadre en groupement de commandes afin de confier à un prestataire des actions d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur l'entretien de l'espace public et des cours d'écoles.

Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement liées à un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne destiné à favoriser un retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées. Des mesures de soutien socioprofessionnel individualisées seront également proposées.

Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales. L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la restructuration sociale.

Pour répondre à cette volonté, il est nécessaire de se doter d'un marché en faveur d'actions pour l'insertion des habitants des quartiers d'habitat social.

II. Caractéristiques de l'accord-cadre

A/ Prestations de l'accord-cadre

L'accord-cadre concernera des prestations d'entretien telles que définies ci-dessous :

- Ville de Besançon : prestations de propreté type vidage des corbeilles, nettoyage et balayage manuel des espaces publics, ramassage des feuilles mortes.
Les prestations seront à réaliser principalement sur l'espace public et dans les cours d'écoles des quartiers d'habitat social : Planoise, Clairs-Soleils / Bregille, Palente / Orchamps et Cité Brulard.
- Grand Besançon Métropole : prestations de propreté type vidage des corbeilles, nettoyage et balayage manuel des espaces publics, ramassage des feuilles mortes.

Les prestations seront réalisées dans les ZAE sous gestion GBM et ponctuellement sur les pistes cyclables.

B/ Forme de l'accord-cadre

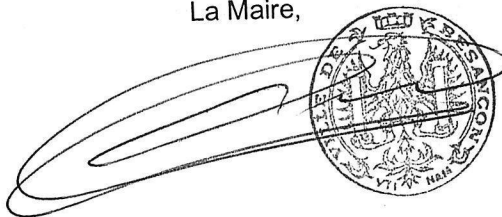
Il est proposé de passer un accord-cadre à bons de commande selon la procédure formalisée (en application des articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique) pour un montant annuel de 700 000 € HT maximum.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois. Il sera passé en groupement de commandes avec la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de la consultation relative aux actions d'insertion en faveur des habitants des quartiers d'habitat social,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.